

N/REF : 20/06/2024 9H43 C:024059 I:27328
V/REF : OSMIL805644243
V/Email reçu le Jeudi 20/06/2024 a 9H43

SDC 'LA PORTE DE L'OUEST'
C/O FONCIA ALPES DAUPHINE
15, RUE LESDIGUIERES
B.P.343
38013 GRENOBLE CEDEX 01

V/REF.IMM. 700
IMMEUBLE : LA PORTE DE L'OUEST
2 a 30 AVENUE RHIN ET DANUBE
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 25 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 2-30 AVENUE RHIN ET DANUBE
GARAGE NORD E2,D17,D18,D19 / POUR LOCALISATION

MOTIF : SUR PLACE MONSIEUR HERRMANN 06 41 47 69 65
: INTERVENIR DANS GARAGES NORD AU NIVEAU DES GARAGES POUR FUITE IMPORTANTE
SUR CANALISATION

Donneur d'ordre : Mme F TRUC (RESPONSABLE SUR PLACE)

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 20/06/2024 15H00
INTERVENTION DEPUIS LE GARAGE DU BATIMENT
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DE L'HORIZONTALE EAUX VANNES DEPUIS LE BOUCHON
DE VISITE DEVANT LE GARAGE E2
PRESENCE D'UNE GROSSE CONTRE-PENTE AU NIVEAU DE L'HORIZONTALE A
L'INTERIEUR DU GARAGE E2
LES COLLIERS SE SONT DETACHES DE L'HORIZONTALE QUI N'EST PAS FIXÉ CE QUI
PROVOQUE UNE CONTRE-PENTE

PREVOIR UNE INTERVENTION PAR UN PLOMBIER

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 21/06/24 a 16H34 Mme F. TRUC

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	176,90	176,90
	TOTAL H.T.			176,90
	T.V.A. a 10,00%			17,69
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>194,59</u>

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN